

PLU

Plan Local d'Urbanisme

4^{EME} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU



VI.1. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

PROCEDURE	DATE D'APPROBATION
Révision générale du POS valant élaboration du PLU	DCM du 23 janvier 2007
Modifications n°1 et 2	DCM du 14 octobre 2010
Modification n°3	DCM du 6 octobre 2011
Modification simplifiée n°1	DCM du 8 mars 2012
Modification n°4	DCM du 16 décembre 2013
Modification simplifiée n°2	DCM du 25 février 2014
1 ^{ère} DUP valant mise en compatibilité	AP du 6 mars 2014
Modification simplifiée n°3	DCM du 16 juillet 2014
Modification n°5	Délibération du Conseil Métropolitain du 14 avril 2016
Modification n°6	Délibération du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2015
Modification simplifiée n°4	

LISTE DES EMBLEMES RESERVES

Articles L151-41 du code de l'urbanisme

N°	Désignation de l'opération	Superficie	Maître d'ouvrage
1	CD 132 : élargissement à 12.50m de plateforme (chaussée de 7m 2 accotements de 2.75m) et aménagement d'une piste cyclable.	Emprise de 18m.	DEPARTEMENT
2	CD 172 : élargissement à 2 x 2 voies (plateforme 23,50 m) 2 chaussée de 7m - terre plein de 3m - 2 accotements de 3,25 m).	Emprise de 30 m.	DEPARTEMENT
3	Création d'une voie de desserte de 10m de plateforme dans le quartier du Cantegril (chaussée de 6 m et 2 trottoirs de 2 m).	Emprise de 10 m.	COMMUNE
4	Elargissement du Canal du Rhône à Sète.	195 000 m ²	ETAT SERVICE MARITIME
5	Elargissement à 12m - chemin routier n° 6 du Radel.	Emprise 12 m	COMMUNE
6	Elargissement à 12m - chemin routier n° 8 de Bonnadonna et aménagement d'une piste cyclable.	Emprise 12 m	COMMUNE
7	Elargissement à 12m - chemin routier n° 50 du Mas Rouge à St-Vincent.	Emprise 12 m	COMMUNE
8	Elargissement à 12m - chemin routier n° 3 de l'Estelle.	Emprise 12 m	COMMUNE
9	Réservation pour la création d'un espace public socio-culturel et d'un espace vert.	11 741 m ²	COMMUNE
10	<i>Supprimé par modification simplifiée n° 4</i>		
11	Elargissement du chemin rural de Latour au Mas Rouge et aménagement d'une piste cyclable.	Emprise 12 m	COMMUNE
12	Création d'une liaison dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain - Voie à sens unique	Emprise 7 m	COMMUNE
13	Voie de desserte - sens unique	Emprise 6 à 7 m	COMMUNE
14	Poursuite du chemin de la garrigue et élargissement de la rue des Buccins	511 m ²	COMMUNE
15	Liaison entre la rue G. Barnoyer et la rue de la Guette	660 m ²	COMMUNE
16	Aménagement d'un parking et d'un lien piéton vers le centre	1 228 m ²	COMMUNE
17	Elargissement de la voie pour desserte de la réserve R17	169 m ²	COMMUNE

RESERVES D'EMPLACEMENTS

Articles L151-41 4° du code de l'urbanisme

Numéro de la réserve	Situation et référence cadastrale	Zonage du PLU	Superficie des réserves	Nature du programme de logements
R1	AT74 AT75	UD1a	3 477 m ²	Opération de 12 à 24 logements 50% minimum du nombre de logements sera affecté au logement locatif social
R2	AT16 AT17	UD1a	2 668 m ²	Opération de 10 à 14 logements 50% minimum du nombre de logements sera affecté au logement locatif social
R3	AT18	UD1a	3 762 m ²	Opération de 20 à 30 logements 50% minimum du nombre de logements sera affecté au logement locatif social
R4	AS572	UD1a	1 292 m ²	Opération de 4 à 6 logements 50% minimum du nombre de logements sera affecté au logement locatif social
R5	AO 360 AO305 AO307	UD1a	2 365 m ²	Opération de 2 à 6 logements 50% minimum du nombre de logements sera affecté au logement locatif social
R6	AC443	UD1a	3 086 m ²	Opération de 6 à 12 logements 50% minimum du nombre de logements sera affecté au logement locatif social
R7	AP381 AP387	UD1a	3 269 m ²	Opération de 4 à 6 logements 50% minimum du nombre de logements sera affecté au logement locatif social
R8	AR133 AR137 AR138 AR139 AR140	UD1a	4 488 m ²	Opération de 10 à 20 logements 50% minimum du nombre de logement sera affecté au logement locatif social
R9	AE6	UD1a	1 000 m ²	Opération de 2 à 6 logements 50% minimum du nombre de logement sera affecté au logement locatif social
R10	AB471	UD1a	1 541 m ²	Opération de 4 à 6 logements 50% minimum du nombre de logement sera affecté au logement locatif social
R11	AD46a	UD1b	2 160 m ²	Opération de 6 à 10 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R12	AA283	UD1a	1 295 m ²	Opération de 4 à 8 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social

R13	AA037	UD1a	1 545 m ²	Opération de 4 à 8 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R14	AD336	UD1b	2 400 m ²	Opération de 8 à 14 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R15	AM133 AM134	UD1a	2 178 m ²	Opération de 6 à 14 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R16	AO434 (partie sud) AO30 AO511, AO512, AO513 et AO514	UD1a	1 740 m ²	Opération de 10 à 16 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R17	AP81	UAb	2 260 m ²	Opération de 4 à 8 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R18	AS96 AS97 AS98 AS99	UD1a	2 620 m ²	Opération de 4 à 8 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R19	AS735	UD1a	577 m ²	Opération de 2 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R20	AC302	UD1a	2 596 m ²	Opération de 4 à 8 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R21	AD13	UD1b	2 282 m ²	Opération de 4 à 8 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R22	AW440 AW442 AW443 AW444	UD1b	4 938 m ²	Opération de 10 à 20 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R23	AW255 AW256	UD1a	7 015 m ²	Opération de 20 à 40 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social
R24	AS718, 719, 720, 721	UD1a	2 011 m ²	Opération de 4 à 10 logements 50% minimum du nombre de logements sera affectée au logement locatif social